



RELEVÉ de décisions

Ce relevé de décisions est réalisé pour information des personnels et à un usage interne dans l'attente du compte-rendu du conseil d'administration

Objet	Conseil administration IFOREP
Date réunion	03 juillet 2018
Présents	Edward LEPINE, Bernard BRET, Jean-François COULIN, Corinne BERNARDINI. Alain BETTI, Emmanuel SALLES, Béatrice LAROCHE (commissaire aux comptes), Laurent BOIRON, BOISNARD Marine, RAYMOND Magali,
Absents, excusés	Noémie BICKEL, Eddy COMBRET, Pascal RAT, Nicolas CANO,
Diffusion	Formateurs FSE

Ordre du jour

- Informations générales
- Présentation et arrêté des comptes 2017 en présence du Commissaire aux comptes
- Validation d'une note sur le principe de solde des antériorités prescrites
- Suivi des adhésions CMCAS 2018
- Suivi de la formation pour le ministère
- Validation de la « procédure en cas de situation pouvant porter atteinte à l'intégrité physique ou morale dans une formation BAFA BAFD ».
- Présentation de la synthèse de l'étude BAFA commandée par le CA en février 2018.
- Programmation 2019 et les allottements prioritaires
- Etude sur le numérique
- Questions diverses

Points	Echanges /Décisions	Qui ?
Informations générales	Départ Jean-Michel BEVILAQUA Bienvenue à Alain BETTI Poste de trésorier à pourvoir au prochain CA	
Présentation et arrêté des comptes 2017 en présence du Commissaire aux comptes	<p>Le président souligne en préambule la formation de 550 stagiaires, soit une diminution de 8% essentiellement sur les BAFA appro, + 2 stages annulés faute de stagiaires.</p> <p>En parallèle, est constaté :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ une augmentation du chiffre d'affaire, des produits d'exploitation et du résultat (essentiellement dû à l'augmentation des tarifs des stages). ▶ Une diminution des charges d'exploitation (essentiellement dû à la contractualisation d'une convention CCAS/IFOREP pour tous les prêts d'institution). <p>Examen du rapport de gestion, exercice clos le 31 décembre 2017</p> <p>Equilibre financier dans le bon sens On se remet d'une situation précaire à confirmer en 2018</p> <p>L'IFOREP a reconstitué ses fonds propres permettant des perspectives de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre à disposition des adhérents une veille documentaire sur le site IFOREP ▶ Développer des colloques et des conférences afin de contribuer à la compréhension et partis pris des organismes ▶ Contribuer au positionnement stratégique des AS par le développement de programmes de recherches en y associant des journées d'étude ▶ Développer des actions pour diminuer le taux d'abandon à la formation BAFA ▶ Favoriser l'engagement des jeunes dans la fonction d'encadrement 	

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Contribuer avec et par les adhérents à la représentation dans les différentes instances de coopération et d'éducation populaire en région <p>Les contrôles effectués par la commissaire aux comptes n'ont pas fait l'objet de remarques particulières. Elle souligne que les ressources de l'institut reviennent à une situation stable.</p> <p>La commissaire aux comptes valide les comptes mais attire néanmoins l'attention du CA, sur la forme du rapport qui a évolué (détails imposés par la tutelle).</p> <p>Axe d'amélioration : conformité juridique des documents car de plus en plus de contrôles. Important que toutes les décisions prises soient retranscrites dans des procès-verbaux.</p> <p>Décisions : <u>Résolution 1</u> Vote : POUR à l'unanimité</p> <p><u>Résolution 2</u> Vote : POUR à l'unanimité</p> <p><i>Voir pièce jointe des résolutions</i></p>	
Validation d'une note sur le principe de solde des antériorités prescrites	<p>Décisions : <u>Résolution 3 relative aux dettes et créances anciennes</u> Vote : POUR à l'unanimité</p> <p>Préparer une procédure de relance</p>	Marine B
Suivi des adhésions CMCAS 2018	<p>CMCAS à relancer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Nice ▶ Rodez ▶ Haut de seine 	Marine B

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Picardie ▶ Franche Comté ▶ Niort ▶ Mayotte ▶ St Martin de Londres 	
Validation de la « procédure en cas de situation pouvant porter atteinte à l'intégrité physique ou morale dans une formation BAFA BAFD ».	<p>Le président explique aux membres pourquoi a été demandée une procédure de ce type :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comportement déplacé d'un jeune en stage BAFA base. ▶ Cellule de crise avec signalement auprès de jeunesse et sport <p>Le président rappelle que l'habilitation BAFA/BAFD appartient à l'entité juridique qui en est dépositaire soit l'IFOREP. Même si nous confions la mise en œuvre à la CCAS, seul l'institut est responsable du bon déroulement des sessions. Tout manquement peut faire l'objet d'un retrait d'habilitation (art.50 et 51 de l'arrêté du 15 juillet 2015).</p> <p>Décisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Validation à l'unanimité de la procédure ▶ Rajouter à la procédure la notion de « prescription » visant à garder les documents 30 ans. ▶ Diffuser la procédure aux permanents et FNP ▶ S'assurer que les formateurs permanents CCAS participent aux journées sur le harcèlement (point abordé lors de la cellule de crise avec Laurent Chaulet et Frédéric Bonnet). ▶ Prévoir un temps d'appropriation dans les regroupements FNP. Atelier autour des questions de harcèlement, de discrimination, égalité femmes/hommes. ▶ Voir la possibilité d'organiser des séminaires sur le sujet. 	<p>Magali R</p> <p>Magali R Frédéric B</p> <p>CEF FSE + Patrick R</p> <p>?</p>
Présentation de la synthèse de l'étude BAFA 2018	<p>Rappel du contexte de l'étude et présentation des résultats</p> <p>Décisions</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Création d'un groupe de travail cet été pour réfléchir et faire des préconisations, plan d'actions (Emmanuel S, Edward L, Bernard B, Corinne B + membres commission jeunes + Laurent B et CCAS RH) ▶ Diffuser étude début septembre par courrier auprès des adhérents, avec lettre d'accompagnement en vue de l'AG ▶ Diffusion en interne (permanents, FNP, directions CCAS) 	<p>Président + Marine B et Magali R</p> <p>Marine B et Magali R</p> <p>Marine B et Magali R</p>
<p>Programmation 2019 et les allottements prioritaires</p>	<p>Prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 240 stagiaires BAFA base, soit 10/11 stages ▶ 241 stagiaires BAFA appro soit 10 stages ▶ 2 BAFD base et perfectionnement ▶ En référence à l'étude, positionnement de stage en juillet/aout et même en juin. <p>Décisions</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Reconduction de BAFA en contexte ACM ▶ Privilégier les institutions des fabriques ▶ Lancement des allottements prioritaires. En application de la note DG d'octobre 2016, si la CCAS n'a pas d'équipe de restauration, elle ne pourra pas facturer autrement que les spécifications de la note 	<p>Marine B et Magali R</p>
<p>Etude sur le numérique</p>	<p>L'étude est lancée</p> <p>Identification des acteurs des AS pour les entretiens (environ 2h)</p> <p>Plus d'une quarantaine d'entretiens sont prévus</p> <p>A termes une revue littéraire</p> <p>Des pistes se dégagent</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Impact du numérique sur les solidarités ▶ Démocratie participative ▶ Les formes de complémentarité entre le numérique et lien de proximité physique ▶ Les empêchés du numérique 	

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La transformation du travail ▶ Le rapport aux loisirs <p>Livrable : 1^{er} quinzaine de septembre Présentation à l'AG : en octobre</p>	
Questions diverses.	<p>Intégrer les POM dans les quotas BAFA Renvoyer débat à l'AG sur la date butoir de remontée des quotas</p>	•

Dates à retenir

- ▶ Prochain conseil d'administration : 18 septembre 2018 à 14h30
- ▶ Assemblée générale : le 8 octobre de 13h30 à 15h30
- ▶ Restitution de l'étude : le 8 octobre de 16h à 18h
- ▶ Groupe de travail « étude taux abandon BAFA : 1^{er} aout 2018